

Ce résumé non technique a pour objet de faciliter la prise de connaissance du présent dossier.

### Présentation générale

Identité sociale : BACARDI MARTINI PRODUCTION

Adresse du siège social : 19 avenue Michelet  
BP 50  
93401 SAINT OUEN cedex

Tél. : 01 49 45 48 00  
Fax : 01 49 45 49 03

Forme juridique : S.A.S. – Société par Actions Simplifiée

Capital social : 7 200 000 €

Signataire de la demande : Laurent DITER, Directeur industriel de BACARDI MARTINI PRODUCTION, site de Gensac-La-Pallue

Adresse de l'établissement concerné par la demande : Etablissement de Gensac  
BACARDI MARTINI PRODUCTION  
GREY GOOSE  
11 route du Laubaret  
16130 GENSAC LA PALLUE

SIRET : 399 409 259 00070  
Code APE : 159 B - Fabrication de spiritueux

### Motivation de la demande

La société BACARDI MARTINI PRODUCTION souhaite augmenter sa capacité de production en introduisant un cycle de travail supplémentaire au niveau de la zone d'embouteillage et passer ainsi à un rythme de travail en «3x8». Cette augmentation se traduira uniquement sur la capacité de production et non pas sur le stockage d'alcool, sur ce dernier point les volumes stockés resteront inchangés.

En prévision de cette augmentation de capacité, la société Bacardi Martini Production a déjà réalisé, courant 2011, différents aménagements visant à augmenter la sécurité sur le site et à son abord immédiat.

Le site possède un arrêté préfectoral d'autorisation datant du 10 Janvier 2006 (modifié par celui du 17/01/08) autorisant une capacité de production de 118 700 litres de vodka conditionnés par jour, la demande objet du présent dossier est réalisée pour disposer d'une autorisation de capacité de production de 355 000 litres de vodka par jour (capacité maximale)

### Domaine d'activités

L'usine BACARDI MARTINI PRODUCTION de Gensac la Pallue élabore, embouteille, conditionne et expédie de la Vodka Grey Goose.

1. Réception de l'alcool à 96°
2. Réception de l'eau de coupage
3. Réception des arômes
4. Mélange des ingrédients – Elaboration de la Vodka
5. Tirage de la Vodka vers l'aire d'expédition pour conditionnement par un sous-traitant des formats non standard à l'extérieur du site
6. Tirage de la Vodka vers l'une des 2 lignes d'embouteillage
7. Apport des articles de conditionnement à la zone d'embouteillage
8. Conditionnement de la Vodka
9. Filmage des palettes
10. Réception des produits finis en contenant « non standard », conditionnés à l'extérieur
11. Stockage des palettes de Vodka conditionnée
12. Expédition des palettes de Vodka conditionnée

Dans le cadre de son activité, l'usine BACARDI MARTINI PRODUCTION possède des utilités telles qu'une chaudière, des compresseurs, des groupes froids, un atelier de charge, un puits de forage et un osmoseur.

#### **Effectifs et rythme d'activité**

L'effectif total de l'établissement est de 49 employés.

Le rythme d'activité actuel varie selon les objectifs et pics de production, les équipes travaillent soit en « 1x8 », soit en « 2x8 », selon un calendrier de modulation de temps de travail :

- Pour le travail en « 1x8 » → Du lundi au jeudi de 8 h 00 à 17 h 30 avec une pause de 12 h 15 à 13 h 00
- Pour le travail en « 2x8 » → Du lundi au vendredi
  - L'équipe du matin, de 5 h 00 à 13 h 00 avec pauses tournantes de 20 minutes
  - L'équipe de l'après-midi, de 13 h 00 à 21 h 00 avec pauses tournantes de 20 minutes

Le personnel de bureau travaille à des horaires variables dont l'amplitude varie entre 8 h et 19 h.

Dans le cadre de l'augmentation de l'activité et du passage en « 3x8 », le mode de travail sera le suivant :

- L'équipe du matin, de 5 h 00 à 13 h 00 avec pauses tournantes de 20 minutes.
- L'équipe de l'après-midi, de 13 h 00 à 21 h 00 avec pauses tournantes de 20 minutes.
- L'équipe de nuit de 21 h 00 à 5 h 00 avec pauses tournantes de 20 minutes.

Il n'y aura pas de réception ni d'expédition de nuit.

Le personnel de bureau pourra travailler en équipe avec recouvrement sur une plage horaire variant de 6 h à 22 h.

L'effectif augmentera en fonction des besoins de production, mais également en fonction des besoins en personnel administratif, jusqu'à concurrence de 75 salariés, tout type de personnel confondu.

#### **Eléments d'environnement**

Le site est implanté sur la commune de Gensac-La-Pallue, qui compte actuellement 1 666 habitants, au sein de la Zone Artisanale Le Placin.

Cette dernière est située au Nord de la commune de Gensac-La-Pallue, le long de la route nationale 141.

Le secteur est essentiellement rural et agricole et plus spécifiquement consacré à la culture de la vigne.

L'ensemble de la zone entourant le site étudié est constitué par un tissu industriel.

D'après le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de GENSAC-LA-PALLUE en vigueur, l'usine BACARDI MARTINI PRODUCTION est située en zone UX (le règlement applicable à cette zone figure en annexe). Aucune servitude relative au Plan d'Occupation des Sols n'est à noter sur ce lieu (voir annexe), de même qu'il n'y a pas de prescriptions particulières par rapport aux ICPE.

Les deux maisons d'habitation les plus proches sont respectivement à 100 mètres au Nord du site, au-delà du Chemin du Laubaret et à 150 mètres au Sud du site au-delà de la Route nationale 141.

La qualité de vie sur la commune de Gensac-La-Pallue est bonne. Selon le réseau ATMO Poitou-Charentes, la qualité de l'air est bonne ; s'agissant d'une commune rurale, il y a peu de bruit en dehors des abords de la Route Nationale 141 où le trafic routier génère un bruit résiduel. Concernant les vents, les dominants proviennent de l'Ouest et également du Nord-Est.

**Impact des activités sur l'environnement**

IMPACTS DES ACTIVITES	
<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'activité de l'usine engendre un trafic routier et autoroutier du fait :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des approvisionnements en matières premières,</li> <li>o Des expéditions des produits finis,</li> <li>o De l'enlèvement des déchets,</li> <li>o Du personnel et de visites commerciales liées à l'activité.</li> </ul> </li> <li>- Le trafic futur (dans le cadre de son projet de passage en mode « 3x8 ») est estimé à 71 PL/j, et 80 VL/j, <u>soit 0,99 % du trafic journalier actuel de la RN 141 aux abords du site.</u></li> <li>- Le trafic des camions existe entre 7h et 22h et restera à l'avenir dans cette plage horaire. Néanmoins, compte tenu du rythme d'activité en 3x8, le personnel pourra accéder au site 24h/24h.</li> <li>- Les livraisons sont planifiées et les aménagements visent à améliorer les conditions d'attente à l'entrée du site coté route du Laubaret, avec une aire d'attente spécifique à l'intérieur du site. Ces aménagements ont été réalisés et remplissent leur fonction.</li> <li>- Le site est implanté à proximité d'infrastructures routières adaptées en termes de dimensionnement : RN141 (Angoulême-Cognac).</li> </ul>
<b>Bruit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sources sonores de l'activité sont :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o La circulation routière engendrée par l'activité de l'usine,</li> <li>o La manutention au moyen des engins internes au site, qui se fera à l'extérieur du bâtiment et en intérieur,</li> <li>o Les machines de l'usine (lignes d'embouteillage...),</li> <li>o Les circuits de ventilation et d'aspiration,</li> <li>o La chaudière,</li> <li>o Le réseau d'air comprimé,</li> <li>o Les installations de production de froid (climatisations, groupe froid),</li> <li>o Etc.</li> </ul> </li> <li>- Afin de minimiser le bruit émis, les mesures prises sont les suivantes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Implantation dans une zone d'activité économique destinée à recevoir ce type d'installation,</li> <li>o Les matériels utilisés (engins de manutention, machines, ...) sont conformes à la réglementation relative au bruit,</li> <li>o Les appareils bruyants sont implantés, dans la mesure du possible, en intérieur.</li> </ul> </li> <li>- Des mesures des niveaux sonores ont été faites pour caractériser l'état initial avant le passage en rythme « 3x8 ». Ces mesures montrent la conformité du site.</li> <li>- L'installation, dans le cadre du passage en mode « 3x8 », pourra éventuellement présenter des niveaux sonores plus élevée, mais il est plutôt attendu une augmentation de la durée du bruit du fait de l'augmentation de la durée de travail. Cette durée sera limitée pour le trafic routier de poids lourds qui restera en période diurne. Lorsque l'usine sera en « 3x8 », de nouvelles mesures de bruit seront faites pour vérifier la conformité du niveau sonore généré.</li> </ul>
<b>Eau : Consommation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site n'est compris dans aucun périmètre de protection de captage public d'eau potable.</li> <li>- Le site est raccordé au réseau communal d'alimentation en eau potable. Il dispose de deux branchements : un pour les usages sanitaires et industriel, un autre pour le circuit d'incendie du site (réserve incendie de 10 m<sup>3</sup> reliée aux surpresseurs desservant le réseau de RIA et le système d'extinction automatique d'incendie de type Déluge des deux cuveries).</li> <li>- Les réseaux de desserte sont équipés de compteurs volumétriques, par poste de consommation, et de clapets disconnecteurs.</li> <li>- La consommation annuelle d'eau potable est d'environ 1157 m<sup>3</sup> et devrait être à l'avenir, avec passage en rythme « 3x8 », de 2350 m<sup>3</sup>. Ces consommations servent aux usages suivants :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les sanitaires</li> <li>o Le nettoyage des lignes d'embouteillage et cuverie</li> <li>o L'appoint en eau de la réserve incendie de 10 m<sup>3</sup></li> </ul> </li> <li>- De nombreux efforts sont faits pour diminuer les consommations d'eau, notamment dans le cadre du process. Ces efforts sont exposés dans le dossier en lien avec les meilleures techniques disponibles.</li> </ul>

IMPACTS DES ACTIVITES	
<b>Eau : Consommation (suite)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site est également livré en eau pour l'élaboration de la vodka (eau de coupage).</li> <li>- Depuis le 13 octobre 2010, le site est également alimenté en eau non potable grâce à un forage installé sur le site et autorisé par arrêté préfectoral. Les consommations sur ce forage sont pour l'instant de 26 516,1 m<sup>3</sup> (consommation entre le 13/10/2010 et le 22/09/2011). Elles sont limitées à 33 000 m<sup>3</sup>/an, 160 m<sup>3</sup>/j et 8 m<sup>3</sup>/h par arrêté préfectoral.</li> <li>- Dans le cadre du passage en rythme « 3x8 », Bacardi Martini Production souhaite passer à une capacité de pompage de 13 m<sup>3</sup>/h, ce qui induira au maximum des consommations de à 53 000 m<sup>3</sup>/an et 260 m<sup>3</sup>/j. Ces augmentations de consommation ne seront pas impactantes pour les eaux souterraines puisque la nappe captée par le forage de Bacardi Martini Production n'est pas en lien avec les nappes alimentant le Ri de Gensac et le captage d'eau potable du secteur.</li> </ul>
<b>Eau : Rejet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les eaux pluviales sont désormais régulées et traitées de la façon suivante :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les eaux pluviales de la partie ouest de la toiture (4 700 m<sup>2</sup>) alimentent la réserve d'eau en cas d'incendie dont le trop-plein se dirige vers le bassin de régulation des eaux pluviales.</li> <li>o Le reste des eaux pluviales est dirigé directement vers le bassin de régulation des eaux pluviales d'un volume de 700 m<sup>3</sup>, dimensionné afin de garantir un débit de fuite maximum de 3 L/ha.s conformément aux exigences de la police de l'eau. Les eaux pluviales régulées dans le bassin se jettent, après passage par un séparateur à hydrocarbures, dans un fossé lui-même étant ensuite déversé au ri de Gensac. Le séparateur à hydrocarbures est vidangé annuellement.</li> </ul> </li> <li>- Les eaux sanitaires sont acheminées vers un système d'assainissement individuel, une fosse septique (à filtre à sable vertical) de 3 m<sup>3</sup></li> <li>- Le volume d'eaux industrielles restant très faible (moins de 100 m<sup>3</sup>/an utilisées pour le nettoyage des lignes d'embouteillage et de la cuverie eau). Ces eaux de lavage sont dirigées vers une fosse de décantation de 27 m<sup>3</sup> avant d'être retraitées par une société en tant que déchet liquide.</li> <li>- Ce fonctionnement restera le même lorsque la capacité de production sera augmentée du fait du passage en « 3x8 ».</li> </ul>
<b>Sol et sous-sol</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les aires de l'installation, potentiellement à risque pour les sols, sont imperméabilisées, aussi, elles ne génèrent pas de pollution directe des sols, il s'agit :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des aires de stockage des déchets ;</li> <li>o Les installations du bâtiment ;</li> <li>o Les aires de dépotage et d'empilage d'alcool.</li> </ul> </li> <li>- Les matières éventuellement polluantes déposées sur ces aires imperméabilisées sont donc lessivées par les eaux pluviales et sont traitées en conséquence.</li> <li>- Le stockage des produits chimiques (produits de traitement de l'eau du forage et de l'osmoseur, arômes) est effectué sur des rétentions appropriées.</li> <li>- Le parking du personnel, auparavant en pierres calcaires concassées, a été imperméabilisé dans le cadre des aménagements opérés, les eaux de ruissellement transitent par le séparateur d'hydrocarbures.</li> <li>- Ce fonctionnement restera le même lorsque la capacité de production sera augmentée du fait du passage en « 3x8 ».</li> </ul>
<b>Air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rejets du site sont les suivants :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Gaz d'échappements liés à la circulation de véhicules lourds et légers.</li> <li>o Gaz de combustion de la chaudière de 108 kW et du Roof top de 60 kW pour le chauffage et la fabrication d'eau chaude sanitaire.</li> <li>o Vapeurs d'alcool en sortie des évènements des cuveries de tirage et d'élaboration, ainsi que des zones de manipulation et de brassage de l'alcool pour la fabrication de Vodka.</li> </ul> </li> <li>- L'impact de ces rejets est réduit par :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Pour la circulation de véhicules, par la limitation de la vitesse de circulation sur le site (20 km/h au maximum), ainsi que par des consignes telles que la mise à l'arrêt du véhicule si ce dernier est en attente de livraison ou d'expédition.</li> </ul> </li> </ul>

IMPACTS DES ACTIVITES	
<b>Air (suite)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour la chaudière et le roof top :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le déclenchement des brûleurs est asservi à une sonde de température en place dans la chambre adiabatique, afin d'y augmenter, si nécessaire, la température, pour minimiser les émissions de monoxyde de carbone,</li> <li>- La présence d'une cheminée à hauteur réglementaire,</li> <li>- La maintenance et les contrôles de combustion réguliers,</li> <li>- Le ramonage annuel des conduits d'évacuation des fumées.</li> </ul> </li> <li>○ Pour les zones d'utilisation d'alcool, les événements sont en toiture. Le dégagement de ce type représente un faible impact sur l'environnement et une dégradabilité très rapide.</li> </ul> <p>- Dans le cadre de l'augmentation de la capacité de production par le passage à un rythme de travail en « 3x8 », ces rejets atmosphériques, de faibles impact, resteront de même nature.</p>
<b>Déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les nouvelles aires de stockage des déchets favorisent l'optimisation du tri des déchets de par leur conception.</li> <li>- Les déchets industriels banals tels que le carton, le verre, l'étain (capsules), le plastique sont triés et collectés séparément, ainsi ces derniers sont recyclés et revalorisés.</li> <li>- Les déchets dangereux que génère l'installation font l'objet de bordereaux de suivi des déchets dangereux, ils sont évacués par des transporteurs agréés après certificat d'acceptation préalable, ils sont éliminés dans des installations autorisées et agréées. Ces déchets sont :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soit repris pour les emballages souillés de produits de traitement de l'eau,</li> <li>○ Soit envoyés en centre de tri où leur meilleure destination est déterminée (épandage pour les boues de fosse septique ou compost, incinération pour les boues de séparateur d'hydrocarbures, ...).</li> </ul> </li> <li>- Il est également généré des déchets non dangereux (ceux assimilables aux ordures ménagères issus de l'activité des salariés).</li> <li>- Le stockage de l'ensemble des déchets est fait dans des conditions qui ne présentent pas de risque de pollution, tel que : stockage sur des surfaces imperméabilisées, à l'abri du vent, à l'abri des eaux météoriques, etc. Pour cela, les déchets sont en benne, géobox ou sous abri.</li> <li>- Ce fonctionnement restera le même lorsque la capacité de production sera augmentée du fait du passage en « 3x8 ».</li> </ul>
<b>Impact sur les écosystèmes et les milieux naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site est implanté sur une zone d'intérêt communautaire NATURA 2000. Une notice d'incidence spécifique a été réalisée afin d'évaluer et de caractériser l'impact des aménagements projetés. Cette notice a mis en évidence la présence d'un habitat caractéristique du site Natura 2000 (l'habitat pelouse sèche) et de pieds de pâquerette pappuleuse, une espèce endémique de Poitou-Charentes, protégée au niveau régional.</li> <li>- Le projet initial d'aménagement du site impactait cet habitat de pelouses sèches de manière significative. De plus, un pied de pâquerette pappuleuse risquait d'être détruit. BACARDI MARTINI PRODUCTION a donc réétudié son projet initial d'aménagement dans son ensemble et a présenté une solution alternative qui apparaissait acceptable. Cette dernière présentait une implantation très réduite sur le site NATURA 2000 et le pied de pâquerette pappuleuse était préservé. C'est donc cette nouvelle solution qui a été réalisée courant 2011. Toutefois, cette solution alternative nécessitait des coupes et abattages de bois. Les mesures prises dans le cadre de cet aménagement sont exposées dans le dossier : la principale concerne un reboisement en compensation.</li> <li>- Désormais, l'impact sur les écosystèmes et les milieux aquatiques est le fait de l'exploitation de l'usine et reste limité grâce à :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'imperméabilisation des sols,</li> <li>○ La plantation de nouveaux espaces verts,</li> <li>○ La rétention des aires de dépotage,</li> <li>○ Le traitement et la régulation des eaux pluviales (séparateur à hydrocarbures et bassin de régulation),</li> <li>○ La mise sur rétention des stockages de produits chimiques liquides,</li> <li>○ La mise à disposition d'absorbants, servant en cas de déversement accidentel.</li> </ul> </li> <li>- Ce fonctionnement restera le même lorsque la capacité de production sera augmentée du fait du passage en « 3x8 ».</li> </ul>

<b>IMPACTS DES ACTIVITES</b>	
<b>Impact sur la commodité du voisinage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site se trouve dans une zone d'activité économique, destinée à recevoir ce type d'installation.</li> <li>- La circulation et le stationnement du fait de l'activité de BACARDI MARTINI PRODUCTION n'engendre pas de gêne pour le voisinage, grâce aux aménagements réalisés courant 2011.</li> <li>- Le fonctionnement de l'installation n'est pas source de vibrations mécaniques susceptibles d'occasionner des gênes ou de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage.</li> <li>- Les émissions atmosphériques provenant de BACARDI MARTINI PRODUCTION ne sont pas émettrices d'odeurs qui pourraient être perçues à l'extérieur du site.</li> <li>- Ce fonctionnement restera le même lorsque la capacité de production sera augmentée du fait du passage en « 3x8 ».</li> </ul>
<b>Impact sur l'agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 82,38 % du territoire de la commune est consacré à l'agriculture.</li> <li>- L'impact sur les écosystèmes et les milieux aquatiques reste limité grâce à :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'imperméabilisation des sols,</li> <li>o La rétention des aires de dépotage,</li> <li>o Le traitement des eaux pluviales (séparateur à hydrocarbures et bassin de régulation),</li> <li>o La mise sur rétention des stockages de produits chimiques liquides,</li> <li>o La mise à disposition d'absorbants, servant en cas de déversement accidentel.</li> </ul> </li> <li>- Ce fonctionnement restera le même lorsque la capacité de production sera augmentée du fait du passage en « 3x8 ».</li> </ul>
<b>Impact sur la protection du patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'installation n'est pas située dans un rayon de 500 m autour de monuments historiques.</li> </ul>
<b>Impact sur la santé des populations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impact sanitaire des rejets des installations sur les populations est nul du fait de l'absence de rejets dangereux pour l'homme. Les émissions atmosphériques du fait de la circulation des véhicules sur le site ne présentent pas de risques pour la santé des populations.</li> <li>- Il en sera de même lorsque la capacité de production sera augmentée du fait du passage en « 3x8 ».</li> </ul>

## Résumé non technique de l'étude de dangers

### ▪ **Récapitulatif de la démarche mise en œuvre et des principaux résultats**

*L'étude de dangers a été menée en s'appuyant sur une démarche progressive et structurée en plusieurs étapes. Ces différentes phases d'étude, ainsi que les principaux résultats qui en ont découlé, sont résumés dans les paragraphes suivants :*

#### Localisation du site et description de son environnement :

Le site est implanté sur la commune de GENSAC LA PALLUE, dans le département de la CHARENTE (16), sur la Zone Artisanale Le Placin au sein de laquelle plusieurs entreprises sont implantées dont la société UNICOOP, classée à autorisation (Seveso Seuil Bas) pour ses chais de vieillissement, et la société H.MOUNIER, classé à autorisation pour une activité d'embouteillage et de stockage d'alcool associé.

Quelques habitations, de type isolées, sont situées à 100 mètres au Nord du site pour la plus proche. Le centre de la commune de GENSAC-LA-PALLUE est situé à 1200 mètres au Sud du site, les premiers groupements d'habitations sont à 500 mètres à l'Est du site, au-delà de la Route Nationale 141.

Le site est notamment bordé au Sud par la RN141 reliant Cognac à Angoulême.

Le site n'est pas en zone inondable.

Il est situé en zone sismique 3 (sismicité modérée).

GENSAC LA PALLUE est une commune plus exposée au risque foudre que la moyenne nationale.

#### Retour d'expérience des accidents et incidents représentatifs :

*L'analyse des accidents survenus dans le passé permet de bénéficier du retour d'expérience en matière d'accidentologie industrielle et ainsi de mieux prendre en considération les données disponibles dans le dispositif de prévention des risques.*

*Cette analyse a été réalisée au niveau de l'établissement ainsi qu'à l'échelle de la filière à partir de la base de données du Bureau d'analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI).*

A partir du retour d'expérience du secteur d'activité, il apparaît que les scénarios d'accidents sont :

- Un incendie ou une explosion au niveau de la cuverie,
- Un incendie ou une explosion au niveau des aires de dépotage et empotage,
- Un incendie sur les lignes d'embouteillage.

#### Identification, caractérisation et réduction des potentiels de danger :

*Cette partie se divise en trois phases :*

- Recherche des éléments pouvant potentiellement constituer des sources de danger,
- Définition de la nature du danger présenté par ces éléments,
- Etude des mesures de limitation du danger.

Les principaux potentiels de danger sont :

- Les stockages de matières inflammables (alcool et vodka),
- Les stockages de matières combustibles (articles de conditionnement),

Étude préliminaire des risques :

*L'étude préliminaire des risques a pour objet d'étudier les causes et les conséquences de la libération des potentiels de danger afin de déterminer les scénarios d'accidents critiques.*

Les scénarios d'accidents retenus sont les suivants :

- Incendie sur le stock de matières sèches
- Incendie sur le stock de produits finis
- Incendie dans la cuverie d'élaboration
- Incendie dans la cuverie de tirage
- Incendie de type feu de nappe lors d'un dépotage d'alcool
- Incendie à la zone de stockage des déchets sous abri
- Explosion de ciel gazeux d'une cuve
- Explosion lors d'un dépotage d'alcool
- Pollution par déversement de liquides (eaux d'extinction, déversement d'alcool)
- Pollution par les fumées d'incendie
- Pressurisation de cuves

Analyse détaillée des risques :

*Cette partie a pour objet d'étudier de manière détaillée les phénomènes dangereux retenus suite à l'étude préliminaire des risques. Elle permet d'apprécier les risques à l'aide d'une cotation de la probabilité d'occurrence des phénomènes dangereux, de leur cinétique d'apparition et d'évolution et de la gravité de leurs conséquences.*

*Elle vise aussi la réduction des risques à un niveau acceptable par la mise en œuvre de mesures de prévention et de moyens de protection adaptés.*

*Elle peut s'appuyer sur des modèles de quantification issus des données scientifiques et techniques disponibles.*

Les cotations engagées sur les activités et installations pour lesquelles un phénomène dangereux pourrait conduire à des conséquences graves pour l'environnement traduisent des niveaux acceptables au vu des moyens de prévention et de protection mis en œuvre.

Les scénarios retenus à l'issue de l'étude préliminaire des risques ont été modélisés, et présentent finalement un risque acceptable à la vue des résultats de la cotation en termes de gravité et de probabilité d'apparition.

Présentation de l'organisation de la sécurité :

*Cette partie décrit ce qui a été mis en place dans l'entreprise pour assurer la sécurité au quotidien et en cas d'accident.*

Le personnel est formé aux outils de production.

De plus, l'exploitation du site se fait selon des procédures, et modes opératoires, inspirés du retour d'expérience du Groupe BACARDI MARTINI.

Les installations sont convenablement entretenues et périodiquement contrôlées.

Le site est en permanence surveillé du fait de la présence du personnel, d'un contrôle des accès grâce au nouveau poste de garde et des services d'une société de surveillance pendant les heures de fermeture du site.

La défense incendie de l'usine est faite au moyen :

- d'extincteurs
- de RIA
- pour les deux cuveries, d'un système d'extinction automatique d'incendie de type Déluge
- 1 réserve d'eau pour l'extinction d'un incendie de 600 m<sup>3</sup>, avec trois prises pompier,
- 1 réserve de 10 m<sup>3</sup> assurant le maintien en pression du réseau RIA et du système d'extinction automatique d'incendie de type Déluge des deux cuveries



- 1 étouffoir incendie de 115 m<sup>3</sup>
- d'une mutualisation des moyens de défense incendie, par le biais d'une convention d'entre-aide, avec deux sociétés voisines, à savoir : la société UNICOOP, qui dispose d'une réserve de 400 m<sup>3</sup> avec trois prises pompier (équipée de moyen fixe d'aspiration d'une capacité de 180 m<sup>3</sup>/h d'après son arrêté préfectoral), et la société H.MOUNIER, qui dispose d'une réserve de 2000 m<sup>3</sup> (équipée de moyen fixe d'aspiration d'une capacité de 180 m<sup>3</sup>/h d'après son arrêté préfectoral)

Un confinement peut être assuré sur le site vis-à-vis des eaux d'extinction d'incendie ou d'un déversement grâce :

- à un bassin de 500 m<sup>3</sup>, imperméabilisé par géo-membrane, où sont conduits, après passage par l'étouffoir de 115 m<sup>3</sup>, les effluents des cuveries et de l'aire de dépotage des alcools. En cas de déversement accidentel au niveau des cuveries ou bien en cas d'incendie, ces dernières sont immédiatement mises en rétention par fermeture de vanne, les effluents sont ensuite dirigés vers l'étouffoir. De même, au niveau de la zone de dépotage d'alcool, les effluents sont immédiatement déversés dans l'étouffoir.
- A la rétention interne au sein du bâtiment (cas des zones hors cuverie) puis au bassin de régulation des eaux pluviales de 700 m<sup>3</sup>, imperméabilisé par géo-membrane

Caractérisation et classement des scénarios tenant compte de l'efficacité des mesures de prévention et de protection :

*Cette partie décrit les caractéristiques des scénarios d'accident retenus (probabilité d'occurrence, natures des effets à redouter, distances des seuils d'effets, etc.) en tenant compte de tout ou partie des mesures de maîtrise des risques.*

En étudiant en détail les scénarios d'accidents retenus lors de l'étude préliminaire des risques, il apparaît que l'ensemble des scénarios présente un niveau de risque acceptable, compte tenu des mesures de prévention et de protection.

Les scénarios d'incendie et d'explosion ont été quantifiés afin de déterminer avec précision les zones d'effet.

Comme le montre la représentation graphique suivante, les scénarios d'incendie des cuveries et d'explosion des cuves de stockage ne génèrent pas de dépassements des limites de propriété.

En revanche, les scénarios d'incendie des zones de stockages de matières sèches, de produits finis ou de la zone de dépotage génèrent des dépassements des limites de propriété mais ces dépassements n'atteignent pas de zones vulnérables et occupées par des tiers. Il s'agit de bandes de pelouses non fréquentées en fonctionnement normal de ces zones. Les gravités associées demeurent de type « sérieuses » en termes de cotation des risques du fait qu'il s'agisse des seuils des effets significatifs et non de seuil des effets létaux. L'évacuation de ces zones en cas de déclenchement d'un incendie fait partie des mesures de gestion prévues.

De la même manière, le scénario d'explosion de citerne lors d'un dépotage génère des dépassements des limites de propriété mais ces dépassements n'atteignent pas de zones vulnérables et occupées par des tiers, il s'agit de bandes de pelouses non fréquentées en fonctionnement normal de ces zones, les gravités associées demeurent de type « sérieuses » en termes de cotation des risques du fait qu'il s'agisse des seuils des effets significatifs et non de seuil des effets létaux.

Afin de hiérarchiser les scénarios d'accident, ceux-ci ont été positionnés dans le tableau en page suivante selon leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle (tableau défini conformément aux exigences de la circulaire du 10 mai 2010).

Pour rappel, les scénarios étudiés étaient les suivants :

**SCENARIOS D'INCENDIE :**

- A. Incendie sur le stockage de matières sèches – Conséquence en termes de flux thermique
- B. Incendie sur le stockage de produits finis – Conséquence en termes de flux thermique
- C. Incendie sur la cuverie 1 – Conséquence en termes de flux thermique
- D. Incendie sur la cuverie 2 – Conséquence en termes de flux thermique
- E. Incendie au niveau de l'aire de dépotage d'alcool – Conséquence en termes de flux thermique
- F. Incendie à la zone de stockage des déchets sous abri, au coin sud-ouest de l'usine – Conséquence en termes de flux thermique

**SCENARIO D'EXPLOSION :**

- G. Explosion de ciel gazeux de cuve inox
- H. Explosion de ciel gazeux de citerne au niveau de l'aire de dépotage d'alcool.

**SCENARIOS DE POLLUTION :**

- I. Pollution par déversement de liquides (eaux d'extinction, déversement d'alcool)
- J. Pollution par les fumées d'incendie

**SCENARIOS DE PRESSURISATION :**

- K. Pressurisation de cuves → L'étude détaillée a conclu à l'impossibilité physique de matérialisation d'un tel scénario. Il n'est donc pas repris dans le tableau ci-après.

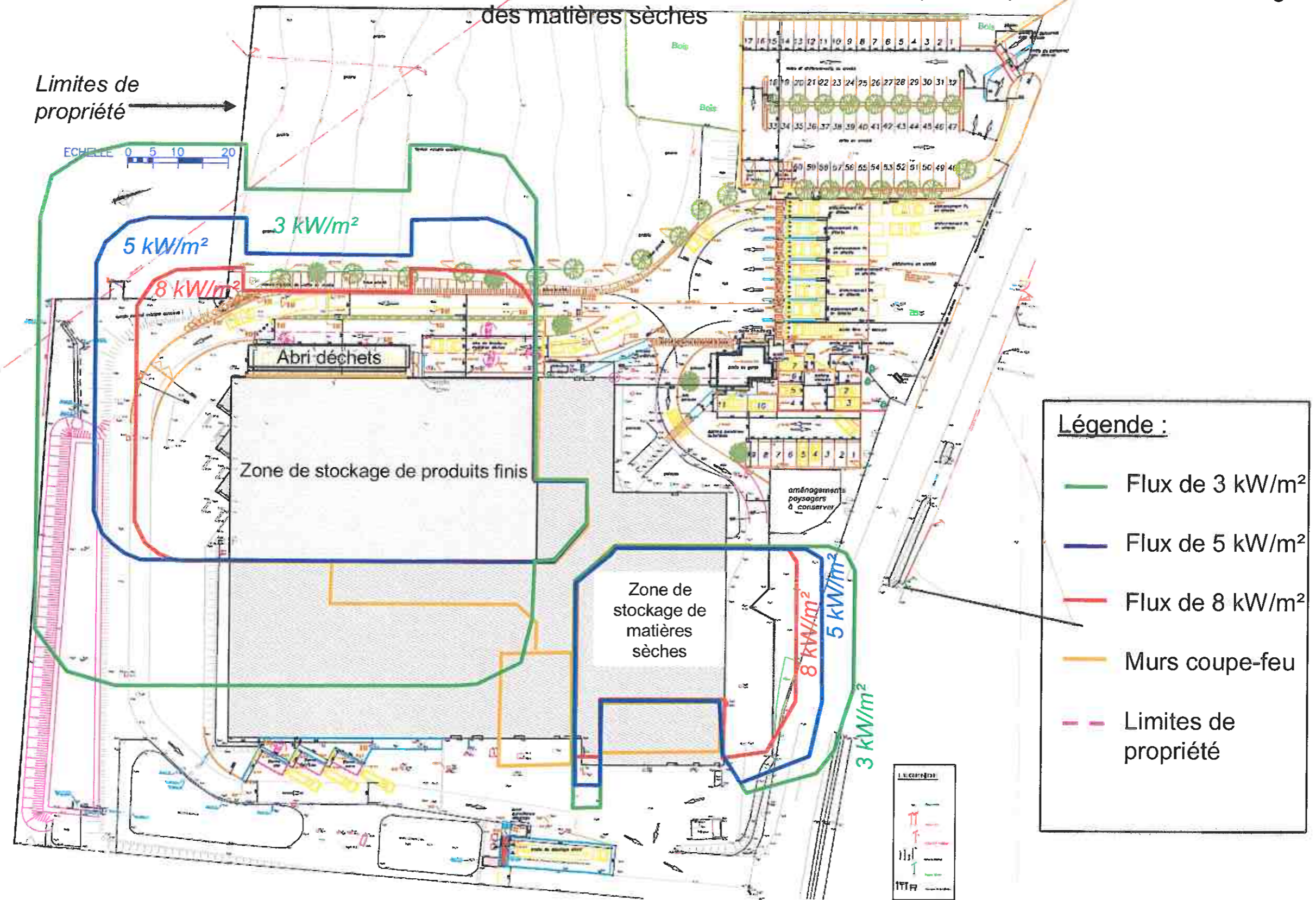
Probabilité / Gravité	E Extrêmement Peu probable	D Très improbable	C Improbable	B Probable	A Courant
5 : Désastreux					
4 : Catastrophique					
3 : Important		Explosion H = aire dépotage			
2 : Sérieuse		Incendie A = zone matières sèches Incendie B = zone produits finis Pollution J = fumées d'incendie			
1 : Modérée		Incendie C = cuverie 1 Incendie D = cuverie 2 Incendie E = aire dépotage alcool Incendie F = zone déchets sous abri Explosion G = cuves inox Pollution I = déversement de liquides			

Ainsi l'ensemble des phénomènes dangereux du site de BACARDI MARTINI PRODUCTION est situé dans une zone de risque acceptable.

Le paragraphe « 10 – Synthèse des mesures compensatoires » du présent dossier de demande d'autorisation détaille les investissements et illustrent la volonté de la société BACARDI MARTINI PRODUCTION de s'intégrer parfaitement dans son environnement dans les conditions de sécurité les plus acceptables. L'objet des dispositions présentées dans le présent dossier est avant tout de fluidifier et parfaire l'organisation en lien direct avec les garanties de sécurité et d'environnement.

Représentation graphique des courbes enveloppes des flux thermiques en cas d'incendie de la zone de stockage des déchets sous abri et de la zone de stockage des produits finis (pas d'effet domino entre les deux zones), ainsi que de la zone de stockage des matières sèches

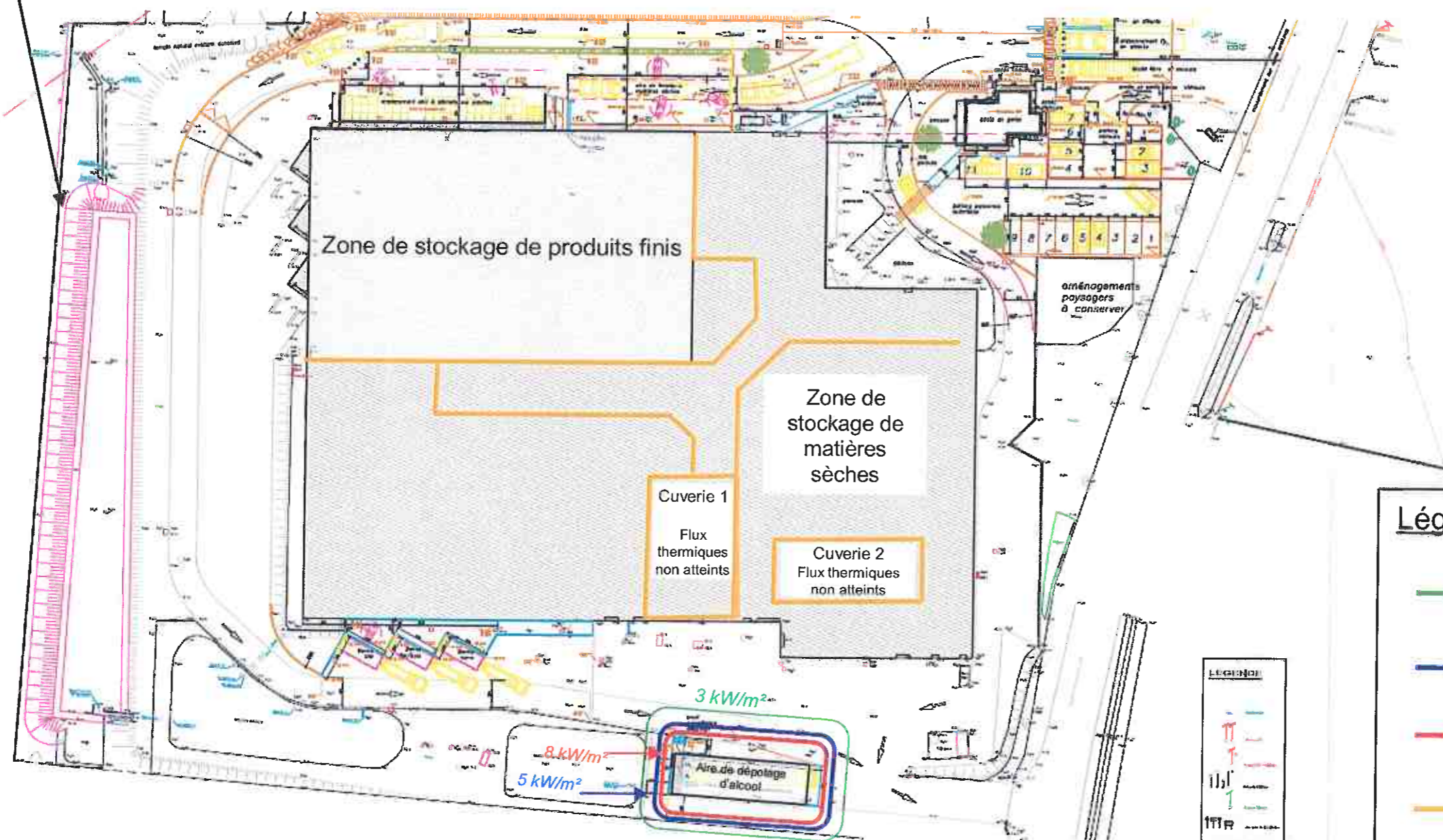
DEKRA Conseil HSE – BACARDI MARTINI PRODUCTION – Novembre 2011





Représentation graphique des flux thermiques en cas d'incendie de l'aire de dépotage d'alcool et cuveries

Limites de propriété



**Légende :**

- Flux de 3 kW/m<sup>2</sup>
- Flux de 5 kW/m<sup>2</sup>
- Flux de 8 kW/m<sup>2</sup>
- Murs coupe-feu
- Limites de propriété



# Représentation graphique des surpressions en cas d'explosion de cuve ou de citerne

